

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 25 février 2010 relatif aux centres et organismes de formation mettant en œuvre le certificat « certiphyto 2009-2010 »

NOR : AGRE0928680A

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n° 2009-1619 du 18 décembre 2009 portant création, à titre expérimental, du certificat « certiphyto 2009-2010 » ;

Vu l'arrêté du 25 février 2010 relatif aux objectifs de formation et aux modalités d'évaluation de la spécialité « usage agricole » du certificat « certiphyto 2009-2010 »,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des centres et organismes de formation prévus à l'article 3 du décret du 18 décembre 2009 susvisé figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 2010.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche,*
M. ZALAY

Nota. – L'annexe I peut être consultée au ministère de l'agriculture et de la pêche (DGER), 1^{ter}, avenue de Lowendal, 75007 Paris, ou sur les sites www.chlorofil.fr ou www.agriculture.gouv.fr